

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

### Extrait du Registre des Délibérations

---

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55  
dont 54 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Séance du 29 Septembre 2005  
sous la présidence de M. Jean-Marie RAUSCH - Maire.

Assistaient à la séance 45 membres du Conseil Municipal  
Etaient absents 9 dont 9 excusés.

-----

#### POINT 12 – Secteur Sauvegardé de Metz.

**Rapporteur : M. NAZEYROLLAS - Premier Adjoint au Maire**

-----

#### Motion 2

#### **OBJET : SECTEUR SAUVEGARDÉ DE METZ : ETUDE DE DELIMITATION.**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU l'ordonnance n° 2005-864 du 28 juillet 2005 relative aux Secteurs Sauvegardés

VU l'Arrêté Interministériel du 29 septembre 1975 portant création et délimitation du Secteur Sauvegardé de Metz,

VU le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur approuvé par décret en Conseil d'Etat du 24 novembre 1986, applicable à l'intérieur du périmètre du Secteur Sauvegardé,

CONSIDERANT l'intérêt qui s'attache à développer une démarche cohérente de protection du patrimoine urbain de Metz en adoptant un périmètre plus représentatif des différents ensembles urbains remarquables,

DECIDE

- de lancer auprès d'architectes compétents dans le domaine de l'urbanisme, de l'architecture et de l'histoire, une consultation en vue de la réalisation d'une étude de délimitation du Secteur Sauvegardé. Sur la base d'un diagnostic patrimonial, cette étude permettra de définir les enjeux de valorisation des ensembles urbains susceptibles d'être intégrés dans le nouveau périmètre pour ce qui concerne les quartiers ou sur les sites suivants :
  - Ile du Petit Saulcy (Préfecture et Comédie)
  - Quartier Outre-Seille
  - Quartier de la Place Saint-Louis
  - Quartier Impérial

... / ...

- d'affecter à cette étude un montant de 36 000 € TTC.
- de solliciter toutes subventions relatives au financement de cette étude.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Président :  
Jean-Marie RAUSCH

-----

Délibération rendue exécutoire le 06 Octobre 2005

Pour extrait conforme,  
METZ, le 06 Octobre 2005

Pour le Maire,  
et par délégation :

Serge STAEHLER  
Chef de Service